

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 janvier 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 janvier 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Inde a assuré la présidence du Conseil de sécurité au mois d'août 2011. Un récapitulatif des travaux menés par le Conseil a été établi sous ma responsabilité, en consultation avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) H. S. Puri



**Annexe à la lettre datée du 5 janvier 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Inde auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de l'Inde (août 2011)**

Introduction

En août 2011, sous la présidence du Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, H. S. Puri, le Conseil de sécurité a tenu 17 consultations plénières et 9 réunions officielles, dont une à huis clos. Le Conseil a également adopté une résolution et deux déclarations du Président, et publié huit déclarations à la presse.

Afrique

Soudan

Le 3 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il s'est dit affligé d'apprendre que l'explosion d'une mine terrestre à Abyei le 2 août avait tué quatre Casques bleus éthiopiens de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et en avait blessé sept.

Le 8 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée le 5 août contre les Casques bleus de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), dans laquelle un soldat sierra-léonais a trouvé la mort et un autre a été grièvement blessé. Dans sa déclaration, le Conseil a relevé que la MINUAD collaborait avec la police soudanaise pour trouver les auteurs de l'attaque, encouragé le Gouvernement soudanais à faire en sorte que ces derniers soient rapidement traduits en justice et souligné qu'il fallait mettre un terme à l'impunité dont jouissaient ceux qui attaquaient des soldats de la paix.

Le 8 août, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud. Il a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Valérie Amos, sur a) le déploiement de la FISNUA; b) le déploiement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS); et c) la situation humanitaire à Abyei et au Kordofan méridional. Ils ont déclaré que si le déploiement des Casques bleus se déroulait de manière satisfaisante, les organismes humanitaires avaient des difficultés à accéder au Kordofan méridional et à la base de soutien logistique d'El Obeid, dont le Gouvernement soudanais voulait le démantèlement. Ils ont ajouté que l'autorisation de vol nécessaire afin d'évacuer d'Abyei les Casques bleus blessés, et les visas du personnel humanitaire avaient été délivrés en retard. Les membres du Conseil ont appelé le Gouvernement soudanais à coopérer davantage. Certains lui ont reproché les difficultés d'accès auxquelles se heurtaient les organismes humanitaires, tandis

que d'autres estimaient qu'il fallait répondre aux préoccupations exprimées par le Soudan au lendemain de l'indépendance du Soudan du Sud.

Le 19 août, lors de consultations, le Conseil a entendu des exposés présentés par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, sur la situation au Kordofan méridional. Le Sous-Secrétaire général a annoncé que les Nations Unies respecteraient l'échéance, fixée au 31 août, pour le retrait des principaux effectifs de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), mais qu'une équipe resterait sur place jusqu'à ce que tous les sites aient été démantelés. Il a ajouté que le Gouvernement soudanais comme l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord avaient demandé la liquidation rapide de la MINUS. La Haut-Commissaire a déclaré qu'un certain nombre de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire avaient été signalées, notamment des exécutions extrajudiciaires et des arrestations arbitraires, comme indiqué dans le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Certains membres du Conseil ont souscrit à la recommandation de la Haut-Commissaire tendant à créer une commission d'enquête chargée d'examiner ces allégations et exprimé des doutes quant au fait que le mécanisme national du Soudan mènerait une enquête. Ils ont appelé à mettre fin aux bombardements aériens. D'autres ont pris note du fait que le Gouvernement soudanais avait chargé son mécanisme national d'enquêter sur ces allégations, et ils ont demandé le règlement des conflits dans le cadre de négociations qui seraient menées sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan, dirigé par l'ancien président d'Afrique du Sud, Thabo Mbeki et par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios.

Libye

Le 9 août, un membre a évoqué la situation en Libye au titre des questions diverses. Certains membres ont exprimé leur inquiétude quant aux opérations menées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au cours desquelles des infrastructures civiles avaient été endommagées. D'autres ont soutenu les opérations de l'OTAN pour la protection qu'elles offraient aux civils. Certains ont appuyé, et d'autres salué, le plan de règlement du conflit libyen élaboré par l'Union africaine et ont appelé cette dernière et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, Abdel-Elah Al-Khatib, à collaborer étroitement.

Le 19 août, le Conseil a tenu des consultations sur la Libye au cours desquelles il a entendu des exposés présentés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Directeur adjoint du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Philippe Lazzarini. L'Envoyé spécial a déclaré que les parties libyennes n'étaient pas encore parvenues à combler le fossé entre transition politique et cessez-le-feu. La Haut-Commissaire a dit qu'une commission d'enquête indépendante étudiait, de façon impartiale, chaque cas de violation des droits de l'homme en Libye. Cette commission devait soumettre son rapport au Conseil des droits de l'homme d'ici à mars 2012. Le Directeur adjoint s'est dit préoccupé par la situation humanitaire en Libye, particulièrement en ce qui concernait la pénurie de nourriture, de médicaments et de carburant. Certains membres du Conseil ont appelé Mouammar Kadhafi à quitter le pouvoir avant la mise en place du cessez-le-feu, alors que

d'autres ont estimé que celui-ci devait être instauré sans conditions préalables et s'accompagner d'un processus politique sans exclusive.

Le 23 août, au cours d'une réunion d'information avec le Département des affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, a fait le point de la situation en Libye, qualifiant d'historiques les événements qui s'y produisaient. Le Secrétaire général s'employait activement à planifier avec toutes les parties concernées l'assistance que les Nations Unies pourraient apporter au Conseil national de transition pour la reconstruction du pays après le conflit. Les membres du Conseil se sont dit satisfaits de voir que le conflit prendrait bientôt fin et ils ont déclaré que l'ONU devait jouer un rôle prépondérant dans la reconstruction de la Libye au lendemain du conflit. Ils estimaient que la transition et les réformes politiques devaient être conduites par les Libyens. Certains ont également appelé au désarmement des groupes armés afin d'éviter que la prolifération des armes ne soit une source d'instabilité à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de la Libye.

Le 30 août, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur la situation en Libye. Celui-ci a déclaré que la réponse de l'ONU aux difficultés que poserait la fin du conflit en Libye devait être dynamique et efficace, tout en tenant compte des besoins et des aspirations complexes des Libyens. À mesure que les combats prendraient fin et que les besoins humanitaires d'urgence seraient satisfaits, la tâche la plus importante pour l'ONU consisterait à faire que les efforts multilatéraux, régionaux et nationaux soient complémentaires et correspondent à la volonté du peuple. Le Secrétaire général a également indiqué qu'au cours des derniers jours, de plus en plus d'exécutions sommaires, de cas de torture et de violations des droits de l'homme avaient été signalés et feraient l'objet d'un examen de la commission internationale d'enquête.

À la suite de cet exposé, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, Ian Martin, l'a informé de ses entretiens avec les dirigeants du Conseil national de transition et a déclaré qu'une fois que les priorités auraient été définies, le Secrétaire général prierait le Conseil d'autoriser une mission des Nations Unies en Libye. Les membres du Conseil ont ajouté que l'ONU devait jouer un rôle prépondérant dans la réponse internationale qui serait apportée aux besoins de la Libye après le conflit.

Somalie

Le 10 août, le Conseil a entendu des exposés présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Catherine Bragg. La séance d'information publique a été suivie de consultations entre les membres du Conseil. Le Représentant spécial a déclaré qu'en raison de la famine, la situation humanitaire en Somalie était catastrophique et entraînait d'innombrables décès et déplacements de population. L'ONU s'employait sans relâche à régler la situation que l'état de la sécurité venait encore compliquer. Le Représentant spécial exhortait la communauté internationale à répondre à l'appel humanitaire. Il a également présenté au Conseil la feuille de route établie à l'intention des institutions fédérales de transition et déclaré que ces dernières seraient tenues pour responsables si les tâches à accomplir durant la période de transition n'étaient pas menées à bien dans les délais impartis. Le retrait d'Al-Chabab de Mogadiscio avait créé un vide que les forces du

Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) s'efforçaient de combler, malgré la pénurie de ressources humaines et matérielles. La Sous-Secrétaire générale a donné des informations détaillées sur la crise humanitaire. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont appelé à faire plus pour enrayer la crise humanitaire et à s'assurer que les institutions fédérales de transition mettaient en œuvre la feuille de route. Certains ont également prié le Gouvernement fédéral de transition de prendre des mesures pour lutter contre la piraterie.

Le 15 août, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils appuyaient résolument l'action que le Représentant spécial menait pour faciliter la tenue de la réunion consultative prévue en Somalie, du 4 au 6 septembre, à laquelle les parties s'entendraient sur une feuille de route définissant les principales tâches et priorités, assorties d'échéances et de critères clairs, que les institutions fédérales de transition devaient accomplir au cours des 12 mois suivants. Ils ont fait observer que le soutien qui serait apporté à ces institutions à l'avenir dépendrait de la réalisation des tâches énoncées dans la feuille de route. Ils ont salué les efforts de l'AMISOM et souligné combien il importait de doter la Mission de ressources prévisibles et fiables, en temps voulu. Ils se sont également redits profondément préoccupés par les problèmes de terrorisme, de piraterie et de prise d'otages et par la situation humanitaire catastrophique. À cet égard, ils ont souligné qu'il fallait que toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question soient mises en œuvre sans délai, notamment par les institutions fédérales de transition, selon qu'il convenait. Ils ont vivement incité les États Membres à verser leurs contributions au mécanisme d'appel global des Nations Unies pour la Somalie et exhorté toutes les parties et tous les groupes armés en Somalie à veiller à ce que l'aide humanitaire soit acheminée intégralement, sans retard ni entrave, et en toute sécurité.

Le 23 août, un membre a soulevé une question relative à une lettre adressée au Conseil de sécurité par le Président du Gouvernement fédéral de transition de Somalie dans laquelle les travaux du Coordonateur du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée, Matt Bryden, avaient fait l'objet de critiques. Il a déclaré que les groupes de contrôle et les groupes d'experts devaient travailler en se conformant rigoureusement aux résolutions pertinentes du Conseil. Certains membres se sont exprimés en faveur des travaux du Groupe de contrôle et dit qu'il fallait préserver l'indépendance des experts. Le Président du Conseil a fait savoir que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée avait examiné les recommandations du Groupe de contrôle et déterminé lesquelles appelaient des mesures. Cela a fourni aux membres du Comité un cadre structurel pour l'évaluation des rapports du Groupe de contrôle.

Région de l'Afrique centrale

Le 18 août, le Conseil de sécurité a entendu un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Le Représentant spécial a demandé au Conseil d'appuyer l'action menée par le Bureau régional pour écarter les menaces transfrontières qui pesaient sur la sécurité dans la région, comme l'Armée de résistance du Seigneur, la piraterie dans le golfe de Guinée, le trafic d'armes légères et les conséquences potentiellement déstabilisatrices du retour de nombreux migrants économiques en provenance de

zones en crise (par exemple, la Libye). Il s'est également félicité de la volonté renouvelée des pays de la sous-région de travailler ensemble pour éliminer ces menaces.

Au cours des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au Bureau régional et prié instamment le Représentant spécial de coopérer avec les pays de la région, avec les organisations sous-régionales et régionales et avec d'autres organismes des Nations Unies afin que le Bureau régional puisse s'acquitter de son mandat.

Le 18 août également, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il encourageait le Bureau régional à établir des partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales et à coordonner les différentes mesures prises en complément par les Nations Unies pour aider les États d'Afrique centrale à relever les défis régionaux liés au maintien de la paix et de la stabilité, en particulier à faire face aux conséquences déstabilisatrices des mouvements d'armes légères et de petit calibre, à assurer la sécurité aux frontières et en mer et à s'attaquer à la présence de l'Armée de résistance du Seigneur. Les membres du Conseil ont également prié le Bureau régional de réfléchir aux moyens qu'il pourrait mettre en œuvre pour épauler les États de la région dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la défense des droits de l'homme, de la lutte contre les menaces transfrontières et du renforcement du rôle des femmes dans la prévention et le règlement de conflits. Ils ont aussi constaté que le Bureau régional avait besoin d'un appui pour pouvoir atteindre les objectifs fixés et ils attendaient avec intérêt le premier rapport sur les activités du Bureau régional qui leur serait présenté en novembre 2011 (S/2011/704).

Attentat terroriste au Nigéria

Le 26 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse condamnant avec la plus grande fermeté l'attentat à la bombe perpétré contre le bâtiment de l'ONU à Abuja. Les membres du Conseil ont également exprimé leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux victimes de ce crime odieux et à leur famille, à la population et au Gouvernement nigériens, ainsi qu'au Secrétaire général et aux autres fonctionnaires de l'ONU.

Moyen-Orient

Israël-Palestine

Lors des consultations qu'il a tenues le 19 août, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, sur la situation qui a suivi une série d'attentats terroristes perpétrés dans le sud d'Israël. Les membres du Conseil ont examiné un projet de déclaration à la presse sur la question mais ne sont pas parvenus à l'adopter.

Le 25 août, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Les membres du Conseil ont ensuite examiné la question en consultations. Au cours de son exposé, le Secrétaire général adjoint a évoqué les récentes attaques terroristes et l'escalade de la violence au Moyen-Orient, l'état du processus de paix entre Israël et la Palestine et la situation au Liban et en

République arabe syrienne. Il a dit que les différends entre Israéliens et Palestiniens restaient marqués et espéré que la communauté internationale serait en mesure de trouver une manière légitime et équilibrée d'aller de l'avant pour aider les parties à reprendre de véritables négociations qui aboutiraient au règlement du conflit prévoyant deux États. En attendant, il fallait consolider et renforcer les acquis de l'Autorité palestinienne en termes d'édification de l'État et d'amélioration de la sécurité et de l'économie, en progressant sur le plan politique et en fournissant une assistance économique. L'Autorité traversait une grave crise budgétaire et avait besoin de 250 millions de dollars de plus pour remplir ses obligations. Le Secrétaire général adjoint a fait appel aux donateurs pour qu'ils lui apportent un appui immédiat et généreux.

Par ailleurs, il a déclaré qu'Israël avait annoncé une nouvelle expansion de ses colonies en Cisjordanie, avec quelque 5 200 logements prévus à Jérusalem-Est et 277 dans la colonie d'Ariel, soit le plus grand nombre jamais approuvé par le Gouvernement actuel à l'extérieur de Jérusalem-Est dans une seule colonie. Quant à Gaza, il a fait savoir que les conditions de vie de la population restaient une priorité pour l'ONU. S'il est vrai que, depuis son dernier exposé, les importations à Gaza avaient augmenté de 12 %, un assouplissement plus global du bouclage de la bande de Gaza et une amélioration substantielle des conditions de sécurité étaient nécessaires.

S'agissant de la situation au Liban, le Secrétaire général adjoint a relevé plusieurs incidents préoccupants en matière de sécurité, notamment l'attaque d'un convoi de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) survenue le 26 juillet à l'extérieur de la ville de Saïda au cours de laquelle cinq Casques bleus avaient été blessés. Il a signalé qu'Israël continuait de violer l'espace aérien libanais presque quotidiennement et de nombreuses fois. En outre, Beyrouth avait été le théâtre de deux explosions les 29 juillet et 11 août. Le 13 août, la propriété d'un député avait été la cible de coups de feu. De violents affrontements avaient aussi éclaté entre les groupes armés du camp de réfugiés palestinien d'Ain El-Héloué et une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient avait été touchée et avait subi des dégâts matériels.

République arabe syrienne

Le 1^{er} août, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a fait un exposé sur la situation en République arabe syrienne. Il a indiqué que plus de 1 600 personnes, dont des agents des forces de sécurité, avaient été tuées dans le pays et que la situation se détériorait depuis le début des mouvements de protestation, en mars. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont appelé les autorités syriennes à faire preuve de retenue, à renoncer à la violence, et à mettre en œuvre des réformes politiques pour répondre aux aspirations du peuple syrien. Si certains membres ont soutenu l'idée d'une action du Conseil pour demander au Gouvernement syrien de mettre fin à la répression et à la violence, d'autres ont estimé que le Conseil devait faire preuve de prudence pour ne pas exacerber la situation dans le pays.

Le 2 août, le Conseil a organisé des consultations concernant le contenu d'un projet de document final sur la situation en République arabe syrienne. À l'issue de nouvelles discussions, le 3 août, le Conseil, à sa première réunion publique du mois,

a adopté la Déclaration du Président S/PRST/2011/16 dans laquelle, au nom du Conseil, le Président du Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par la détérioration de la situation en Syrie et a condamné les violations généralisées des droits de l'homme et l'emploi de la force contre les civils par les autorités syriennes. Il a aussi demandé qu'il soit mis fin immédiatement à toutes les violences et a engagé instamment toutes les parties à faire montre de la plus grande retenue et à s'abstenir d'exercer des représailles, notamment de s'en prendre aux institutions de l'État. Il a souligné que la seule solution pour sortir de la crise actuelle consistait pour la Syrie à mener un processus politique sans exclusive. Il a enfin prié le Secrétaire général de le tenir informé de la situation en Syrie dans les sept jours.

Le 10 août, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a donc tenu le Conseil informé de la situation en République arabe syrienne, en application de la Déclaration du Président du 3 août. Il a indiqué que le 6 août, le Secrétaire général avait eu une conversation téléphonique avec le Président Bashar Al-Assad, qu'il avait exhorté à mettre fin à la violence et à laisser les organismes humanitaires se rendre dans le pays. Le Sous-Secrétaire général a précisé que les violences se poursuivaient et que s'étant vu refuser tout accès, l'ONU n'était pas en mesure de vérifier les dires du Gouvernement syrien ni de l'opposition. Si certains membres du Conseil ont demandé que celui-là soit prêt à envisager de prendre des mesures supplémentaires, d'autres ont estimé qu'il fallait laisser le temps aux autorités syriennes de mettre en œuvre les réformes annoncées.

Le 18 août, le Conseil a été informé de la situation en République arabe syrienne dans le cadre de consultations avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, la Secrétaire générale adjointe à la coordination des affaires humanitaires et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme qui ont indiqué que près de 1 900 personnes avaient trouvé la mort au cours des cinq mois écoulés depuis, que les protestations, le plus souvent pacifiques, avaient commencé à la mi-mars 2011. Si certains éléments armés recouraient à la violence contre les forces de sécurité, les manifestants étaient majoritairement pacifiques. Les forces de sécurité syriennes avaient commis des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, certaines pouvant se classer parmi les crimes de guerre et crimes contre l'humanité. À cause des opérations militaires en cours, la situation humanitaire s'était aussi aggravée. Le Gouvernement syrien avait accepté une mission humanitaire de l'ONU, qui devait se rendre en République arabe syrienne à partir du 20 août. Certains membres du Conseil ont déclaré que le Président Al-Assad devait se retirer et que le Conseil devait envisager de prendre des mesures supplémentaires contre les autorités syriennes. D'autres, reconnaissant que ces dernières souhaitaient s'ouvrir à la communauté internationale, ont dit qu'il fallait leur donner le temps de mettre en œuvre les réformes qu'elles avaient engagées, et ne rien faire qui exacerbe la situation.

Le 23 août, lors de la séance d'information du Département des affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait savoir qu'une mission d'évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait été dépêchée en République arabe syrienne, et a rappelé la déclaration du Secrétaire général selon laquelle, malgré sa promesse, le Président Al-Assad n'avait pas cessé de recourir à la force contre les civils. Un membre, s'exprimant au nom de quatre autres, a proposé un projet de résolution sur la République arabe syrienne.

Dans son exposé du 25 août sur la situation au Moyen-Orient, le Secrétaire général adjoint a indiqué que les forces de sécurité nationales continuaient de recourir de façon excessive et meurtrière à la force contre les manifestants. L'incapacité de maîtriser le comportement des forces de sécurité nuit à la crédibilité des mesures de réforme du Président Al-Assad. En réponse aux événements, et notamment à un rapport reçu par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Secrétaire général adjoint a salué la récente décision du Conseil des droits de l'homme de créer une commission d'enquête internationale sur la question. Il espère que les autorités syriennes coopéreront pleinement avec cette commission. Par ailleurs, une équipe des Nations Unies a été envoyée pour évaluer la situation humanitaire d'ensemble dans le pays.

Dans leurs déclarations, certains membres ont appelé le Conseil à prendre des mesures supplémentaires en Syrie, tandis que d'autres se sont réjouis des réformes annoncées par le Gouvernement syrien.

Les membres du Conseil se sont par ailleurs inquiétés de l'impasse dans laquelle se trouvent toujours les négociations israélo-palestiniennes. Plusieurs membres ont fait observer que la situation pourrait empirer, compte tenu de la demande d'admission à l'ONU présentée en septembre par les Palestiniens.

Le 26 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la République arabe syrienne. Un membre a présenté un nouveau projet de résolution sur le sujet; certains membres l'ont appuyé, d'autres non.

Liban

Le 16 août, le Conseil de sécurité s'est réuni en séance privée avec les pays fournissant des contingents et du personnel de police à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Le 23 août, le Conseil a tenu des consultations sur la FINUL. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté un exposé au Conseil. Il a souligné qu'il incombait au premier chef aux autorités libanaises d'assurer la liberté de mouvement de la Force. Les membres du Conseil ont indiqué que la FINUL avait empêché les violations massives du cessez-le-feu le long de la Ligne bleue, mais que des incidents préoccupants étaient survenus. Ils ont déploré les attaques lancées contre les Casques bleus et ont appelé les autorités libanaises à traduire les responsables en justice. Ils ont aussi exhorté Israël à se retirer du nord de Ghajar et à respecter la souveraineté libanaise. L'accent a été mis sur la pleine application de la résolution 1701 (2006), notamment sur la nécessité de désarmer les groupes armés échappant au contrôle des autorités libanaises. Tous les membres ont appuyé la prolongation d'un an du mandat de la FINUL.

Le 30 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2004 (2011), qui proroge le mandat de la FINUL jusqu'au 31 août 2012. Le représentant d'Israël, accueillant favorablement cette résolution, a souligné que des efforts supplémentaires devaient être faits pour mettre pleinement en œuvre les dispositions de la résolution 1701 (2006), notamment le désarmement et la dissolution du Hezbollah et des autres milices. Le représentant du Liban a réaffirmé la volonté de son gouvernement d'appliquer pleinement la résolution 1701 (2006) et a remercié la FINUL et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Il s'est élevé contre le recours disproportionné d'Israël à la force à l'encontre de

manifestants sans arme, et les violations constantes de l'espace aérien et de la souveraineté libanais par Israël, appelant à leur cessation immédiate.

Iraq

Le 18 août, les membres du Conseil de sécurité ont publié une déclaration à la presse condamnant dans les termes les plus fermes la série d'attaques terroristes survenue en Iraq le 15 août. Ils ont souligné qu'il fallait poursuivre en justice les auteurs, les organisateurs, les financiers et les commanditaires de ces actes odieux, et ont réaffirmé qu'aucun acte terroriste ne devait infléchir la poursuite de la paix, de la démocratie et de la reconstruction en Iraq.

Asie

République populaire démocratique de Corée

Le 23 août, le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) a présenté au Conseil son rapport trimestriel sur les travaux du Comité. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la pleine application des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) ainsi qu'à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Aucun consensus n'a été atteint concernant la publication du rapport final du groupe d'experts.

Europe

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Le 30 août, le Conseil a tenu un débat sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Le Chef par intérim de la Mission, Farid Zarif, a indiqué que les troubles récents dans le nord du Kosovo devaient servir d'avertissement et rappeler à tous qu'il n'est plus possible de remettre à plus tard le rétablissement de la confiance et la promotion de la coopération et de la compréhension intercommunautaires. Il a ajouté que les deux parties devaient se garder de toute action susceptible d'exacerber les tensions, et faire confiance au dialogue dont l'Union européenne assurait la médiation. Le Ministre des affaires étrangères serbe, Vuk Jeremić, a réaffirmé que son pays rejetait la « déclaration unilatérale d'indépendance » du Kosovo et demandait instamment au Conseil de dire clairement que toute action unilatérale était inacceptable. Son homologue kosovar, Enver Hoxhaj, a affirmé que l'indépendance du Kosovo était un « fait non négociable » et que ses institutions étaient ouvertes à quiconque souhaitait voir un changement politique s'opérer par des moyens institutionnels, y compris les hommes politiques serbes du nord du Kosovo.

Lors du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont exhorté les responsables de Pristina et Belgrade à poursuivre le dialogue de bonne foi. Certains membres ont dit que le Kosovo était un État indépendant qui avait le droit d'exercer son autorité sur l'ensemble de son territoire. D'autres ont cité la résolution 1244 (2009) du Conseil de sécurité, texte juridiquement contraignant sur la question du Kosovo et, ont reconfirmé leur point de vue quant à la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kosovo. Tous les membres du Conseil ont demandé que les différentes questions

soient résolues par des négociations directes entre Belgrade et Pristina, et d'éviter toute action unilatérale. Certains membres ont regretté que le Conseil ne soit pas parvenu à s'accorder sur un document final sur le Kosovo.

Séance d'information du Département des affaires politiques

Le 9 août, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, a informé le Conseil de la situation au Yémen, où il s'est rendu du 20 au 30 juillet. Il a expliqué qu'il avait servi d'intermédiaire dans le premier face à face direct entre les parties yéménites concernant la résolution de la crise qui touche le pays. Les parties se sont accordées en principe pour s'appuyer sur l'initiative du Conseil de coopération du Golfe afin d'effectuer une transition politique qui devrait permettre de rétablir la sécurité dans le pays. Les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties au Yémen à refuser la violence et à faire preuve de toute la retenue possible. Ils les ont appelées à mettre en place d'urgence un processus de transition politique ouvert, ordonné et dirigé par le pays lui-même, qui réponde aux besoins et aspirations au changement de la population. Ils ont aussi salué les efforts menés dans le cadre des bons offices du Secrétaire général par l'intermédiaire de son Conseiller spécial et du Conseil de coopération du Golfe. Le Conseil de sécurité a par ailleurs publié une déclaration à la presse reflétant les vues exprimées par ses membres.

Le 23 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de la situation au Népal. Les membres du Conseil ont déclaré que bien que les progrès du pays aient été lents, ils avaient été constants, et qu'il fallait veiller à ce que le processus de paix népalais soit dirigé par le pays lui-même et à ce que toute aide de la communauté internationale vienne à l'appui des efforts du Gouvernement népalais. Certains membres du Conseil ont ajouté que dans les circonstances actuelles, il n'était pas nécessaire de renforcer l'action de l'ONU au Népal.

Le même jour, le Secrétaire général adjoint a aussi informé le Conseil sur la piraterie au large de la côte ouest de l'Afrique, expliquant que ce problème, bien que peu mentionné dans les médias, ne faisait que croître et pouvait représenter une sérieuse menace pour la sécurité maritime. Il a ajouté que l'ONU allait envoyer une mission d'évaluation dans la région en novembre, et qu'un rapport serait soumis. Les membres du Conseil ont dit que la stabilité politique et le développement socioéconomique de la région jouaient un rôle important dans la résolution de ce problème de la piraterie ainsi que ceux de la prolifération des armes légères et de petit calibre, du trafic de drogue et de l'extrémisme. Ils ont appelé instamment les bureaux de l'ONU en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à coopérer avec les pays concernés pour résoudre ce problème.

Le 30 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée. Ses membres se sont dits inquiets de l'augmentation du nombre d'actes de piraterie, de vols à main armée commis en mer et de prises d'otages dans le Golfe, et de leurs effets désastreux sur la sécurité, le commerce et les activités économiques de la sous-région. Reconnaissant le rôle de chef de file des organismes régionaux et des États dans ce domaine, ils ont appelé la communauté internationale à aider les pays concernés, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et les autres organisations compétentes à rendre plus sûre la navigation le long des côtes du golfe de Guinée. Ils ont pris note

de l'intention du Secrétaire général de déployer une mission d'évaluation des Nations Unies pour examiner la situation et étudier les options possibles pour une action de l'ONU. Ils ont aussi souligné qu'il fallait que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale collaborent, dans le cadre de leur mandat actuel, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation maritime internationale, ainsi qu'avec tous les pays et organisations régionales concernés.

Question thématique

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 26 août, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, s'est adressé au Conseil, et les représentants de 47 États Membres et d'organisations accréditées ont fait des déclarations. Le Conseil s'est engagé à renforcer son partenariat avec les pays fournissant des contingents militaires et des effectifs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il a aussi adopté une Déclaration du Président (S/PRST/2011/17), dans laquelle il a insisté sur la nécessité d'améliorer la communication entre lui-même, les pays fournisseurs de contingents ou de forces de police et le Secrétariat, ainsi qu'avec les autres parties concernées « afin de créer un climat de confiance réciproque, de partenariat et de coopération et de lui permettre de tirer parti, lorsqu'il prend ses décisions à propos des mandats de maintien de la paix, des vues de ceux qui agissent sur le terrain ». Dans ce cadre, il a demandé au Secrétariat de rendre ses rencontres avec les pays fournissant du personnel plus prévisibles, et de distribuer à ces pays, au plus tard le 15 de chaque mois, une invitation à assister aux rencontres qu'il prévoit dans le mois qui suit. Le Conseil a ajouté qu'il entendait se ménager un meilleur accès à des avis militaires de la part des pays fournisseurs et d'autres sources. Sachant l'avantage qu'il y a à se tenir régulièrement en contact avec la direction des missions, notamment grâce à la séance d'information annuelle des chefs de composante militaire, il serait heureux qu'il y ait des réunions analogues avec les chefs de composante police, ce qui l'aiderait à mieux comprendre les problèmes opérationnels.

Se rendant compte qu'il fallait fournir une quantité suffisante de ressources pour l'exécution des mandats des missions, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter, dans ses exposés de la situation de chaque opération de maintien de la paix, un avis réaliste sur l'incidence des capacités disponibles et des plans de logistique sur l'exécution des différents volets des mandats. Il a insisté sur le rôle joué par les Casques bleus en appui à l'action menée pour promouvoir le bon déroulement des processus politiques et dans les premières activités de consolidation de la paix, et a constaté la nécessité d'intégrer les compétences spéciales et l'expérience des missions dans l'élaboration des stratégies de consolidation de la paix.

Comme il est dit en bonne place dans le document de réflexion fourni par la présidence, le Conseil a réaffirmé qu'une opération de maintien de la paix ne peut aboutir que dans le respect des principes fondamentaux du maintien de la paix, y compris ceux qui concernent le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense d'un mandat autorisé par lui.